

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE NOVEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 novembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Angelo TOCCO.

**OBJET : Finances-Patrimoine : Accord-cadre "Travaux d'entretien, de réparations ou d'amélioration dans les bâtiments sur la période 2018-2021" – Groupement de commandes constitué de la Ville d'Angers (coordonnateur), Angers Loire Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers – Quatrièmes marchés subséquents - Appel d'offres ouvert alloti – Autorisation de signature.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 octobre 2016, le Centre Communal d'Action Sociale a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes réunissant la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Le Quai » afin de réaliser en commun les travaux de réparation dans les bâtiments. Ce groupement a pour but de créer un « effet volume » intéressant un maximum de fournisseurs et ainsi obtenir de meilleures conditions d'achat.

L'avenant n°1 par délibération en date du 14 décembre 2016 a désigné comme coordonnateur du groupement la Ville d'Angers et retiré du groupement l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Le Quai ».

Le 16 juin 2020, le coordonnateur a rédigé une lettre de consultation pour l'attribution des quatrièmes marchés subséquents à bons de commande issus des accords-cadres « Travaux d'entretien, de réparations ou d'amélioration dans les bâtiments sur la période 2018-2021 », en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Conformément aux dispositions écrites dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord cadre, un courriel issu du profil acheteur a été adressé à l'ensemble des titulaires de l'accord-cadre les invitant à retirer le dossier de consultation.

Accusé de réception en préfecture  
Chaussecroix le 19/11/2020 à 10h05  
Date de télétransmission : 19/11/2020  
Date de réception préfecture : 19/11/2020

La consultation est composée de 15 lots, qui seront attribués à plusieurs opérateurs :

- Lot n°1 « Terrassement – Voirie et Réseaux Divers »
- Lot n°2 « Maçonnerie - Ravalement »
- Lot n°3 « Couverture - Charpente »
- Lot n°4 « Etanchéité »
- Lot n°5 « Serrurerie »
- Lot n°6 « Menuiserie bois »
- Lot n°7 « Menuiserie aluminium et PVC »
- Lot n°8 « Plâtrerie »
- Lot n°9 « Plafonds suspendus »
- Lot n°10 « Stores et occultation »
- Lot n°11 « Electricité courants forts et courants faibles »
- Lot n°12 « Plomberie sanitaires – Chauffage - Ventilation »
- Lot n°13 « Revêtements de sols scellés »
- Lot n°14 « Revêtements de sols collés »
- Lot n°15 « Peinture et revêtements muraux »

Les troisièmes marchés subséquents périodiques arrivant à échéance au 31 décembre 2020, il convient donc de relancer une remise en concurrence des titulaires des accords-cadres pour attribuer les quatrièmes marchés subséquents pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les marchés subséquents à la survenance des besoins sont des marchés ordinaires passés avec un seul attributaire après remise en concurrence des titulaires lors de besoins ponctuels ou d'opérations spécifiques.

La réception des offres a eu lieu le 5 octobre 2020 à 14 heures.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 9 novembre 2020 a décidé de retenir les opérateurs pour tous les lots :

- Lot n°1 « Terrassement – Voirie et Réseaux Divers »
  - **COLAS**
  - **EIFFAGE**
- Lot n°2 « Maçonnerie - Ravalement »
  - **BONNEL**
  - **FONTENEAU RENOVATION**
  - **SBR**
  - **SOMBAT**
- Lot n°3 « Couverture - Charpente »
  - **CHARLES ET COMPAGNIE**
  - **DIONNEAU**
  - **MAROLLEAU**
  - **COUVERTURE DUPLESSIS DUBOURG**
- Lot n°4 « Etanchéité »
  - **SOTEBA**
  - **SMAC**
  - **CHARLES ET COMPAGNIE**
- Lot n°5 « Serrurerie »
  - **OUEST SERRURERIE**
  - **OUEST INDUSTRIE**
  - **SOGEA ATLANTIQUE**

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20201116-DEL-2020-113-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2020  
Date de réception préfecture : 19/11/2020

- Lot n°6 « Menuiserie bois »
  - **JESS AUGEREAU**
  - **PARCHARD**
  - **T.M.A. MENUISERIE**
  - **SOGEA**
  
- Lot n°7 « Menuiserie aluminium et PVC »
  - **PARCHARD**
  - **T.M.A. MENUISERIE**
  - **SOGEA**
  - **OUEST SERRURERIE**
  
- Lot n°8 « Plâtrerie »
  - **VALLEE ATLANTIQUE**
  - **SOGEA**
  - **JESS AUGEREAU**
  - **A TOUT METIER**
  
- Lot n°9 « Plafonds suspendus »
  - **ROUSTEAU ESPACES MODULAIRES**
  - **LE GAL COMISO**
  - **JESS AUGEREAU**
  
- Lot n°10 « Stores et occultation »
  - **CREATISS ANTOINE DAVIAU**
  - **TECHNOSTOR LJM**
  
- Lot n°11 « Electricité courants forts et courants faibles »
  - **EIFPAGE ENERGIE LOIRE OCEAN**
  - **SDEL ENERGIS**
  - **BELLANGER CHRISTOPHE**
  - **EIB**
  - **SAVITEC**
  
- Lot n°12 « Plomberie sanitaires – Chauffage - Ventilation »
  - **ANJOU CLIM SERVICE**
  - **DEPC**
  - **SPIE FACILITIES**
  - **HERVE THERMIQUE**
  - **CHAUFF'ECO**
  
- Lot n°13 « Revêtements de sols scellés »
  - **MALEINGE**
  - **ARDUSOL**
  - **CARRELAGE TENDANCE**
  
- Lot n°14 « Revêtements de sols collés »
  - **GOUIN DECORATION**
  - **MARSAC**
  - **FREMY PEINTURE DECO**
  - **VALLEE ATLANTIQUE**

- Lot n°15 « Peinture et revêtements muraux »
  - VALLEE ATLANTIQUE
  - FREMY PEINTURE DECO
  - MARSAC
  - A TOUT METIER
  - CAILLAUD

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (la Ville d'Angers) à signer les quatrièmes marchés subséquents pour chaque membre du groupement.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- autorise, à l'unanimité, le Maire de la Ville d'Angers, ou son représentant, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les quatrièmes marchés subséquents attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 9 novembre 2020, pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

